

République Islamique de Mauritanie
Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

**Office Mauritanien de Recherches Géologiques.
(OMRG)**



PROCÈS VERBAL

CIMAC/OMRG

N° 18

Session du 10 / Juin / 2019

PROCES –VERBAL D’ATTRIBUTION DE CONTRAT

Suite à la demande d’initiation d’une procédure pour l’acquisition des besoins, en fournitures **fourniture des besoins de l’OMRG en pièces de rechange pour les spectromètres atomiques à flamme et à four pour l’année 2019**, adressée à la commission interne de marchés publics de l’Office Mauritanien de Recherches Géologiques, par la Direction Générale, en date du 13/05/2019, sous le N° 65/019, la commission s’est réunie le 10 Septembre 2019 à 15 H 45 mn, dans les locaux dudit Office sous la présidence de Monsieur Emanetoullah LIMAM.

Étaient présents, outre le président :

Membres :

- ✓ Mr SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK
- ✓ Mr DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI
- ✓ Mr MOHAMED EL HOUSSEIN

Observateur

- ✓ Mr Ousmane MOCTAR FALL SAID.

Secrétaire

- ✓ Mme KANDJI MODY TRAORE.

Absent :

- ✓ Mr NASSER DINE O/ MED YESLEM

Le président, après vérification du quorum (4 sur 5), a ouvert la séance par des mots de bienvenue aux membres de la CIMAC/OMRG et les a remercié d’avoir répondu à la convocation.

L’ordre du jour a été adopté comme suit :

- Évaluation des offres du marché relatif à la fourniture des besoins de l’OMRG en pièces de rechange pour les spectromètres atomiques à flamme et à four pour l’année 2019.

Décisions :

Sur la base de la fiche de séance d’ouverture des plis et la fiche récapitulative de l’évaluation des offres, la Commission décide d’attribuer provisoirement le contrat relatif à la fourniture de matériels du laboratoire de l’OMRG pour l’année 2019 au profit de l’OMRG, à la SOCIETE « SOMEDIB » dont l’offre a été

jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrent, pour un montant de **Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Sept Mille Sept Cent Vingt Sept Ouguiyas (1 487 727 MRU_TTC)**.

- Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché et publié sur le site de l'ARMP et celui de l'OMRG.
- Un délai de recours de deux jours ouvrables est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures 50 mn

Secrétaire

KANDJI MODY TRAORE

Président

Emanetoullah LIMAM

Ont signé :

Membres :

SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK

DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI

MOHAMED EL HOUSSEIN

Observateur :

Ousmane MOCTAR FALL SAID

Nouakchott le 10/06/2019